

Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 13 mars 2014

Service instructeur

11^{ème} **Commission** - N° CG-2014-2-11-1

Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2014 ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Résumé : Dans le cadre de la politique F01 « Aménagement du territoire », le budget consacré à l'Action Transfrontalière, Européenne et Internationale s'élève à 504 646,38 € (404 646,38 € au titre du fonctionnement et 100 000 € en investissement). Les recettes sont évaluées à 79 008,48 €.

POLITIQUE F01 "Aménagement du territoire"

Le soutien départemental au titre de la coopération internationale, transfrontalière et européenne s'inscrit actuellement dans les programmes suivants :

- F012 : Coopération transfrontalière et européenne,
- F014 : Coopération internationale,
- F015 : Prospectives, aménagements.

DEPENSES : 504 646,38 €

Tableau récapitulatif

	Pour mémoire AE inscrites en DM2/2013	AE 2014	AP 2014	CP - BP 2014		TOTAL CP 2014
				I	F	
Programme F012	332 950 €	336 000 €	0 €	0 €	307 863 €	307 863 €
Programme F014		0 €	70 000 €	70 000 €	61 100 €	131 100 €
Programme F015		11 148,96 €	0 €	30 000 €	35 683,38 €	65 683,38 €
TOTAL	332 950 €	347 148,96 €	70 000 €	100 000 €	404 646,38 €	504 646,38 €
	Total programmation 2014 680 098,96 €					

Je vous propose de prendre connaissance dans le présent rapport des actions et des crédits relatifs à cette politique, détaillés dans les paragraphes suivants :

I. PROGRAMME F012 – "COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET EUROPÉENNE"

	Pour mémoire AE inscrites en DM2/2013	AE 2014	CP BP 2014		Total CP BP 2014
			I	F	
Programme F012	332 950 €	336 000 €	0 €	307 863 €	307 863 €
TOTAL	Total programmation 2014 668 950 €		307 863 €		307 863 €

Dans le cadre de la modification du calendrier budgétaire 2014 et afin de pouvoir signer de nouvelles conventions de partenariat en début d'année, les autorisations d'engagement correspondantes ont été inscrites à la DM2 2013 pour un montant de 332 950 €.

La poursuite de nouveaux projets (Interreg V et autres) et la participation du Département au fonctionnement de divers organismes transfrontaliers et européens, sur la base de conventions pluriannuelles, nécessitent une inscription en autorisation d'engagement complémentaire de 336 000 € et des crédits de paiement de 307 863 €.

Les programmes suivants sont ainsi concernés :

F812/2678 et 26781 – Coopération transfrontalière et européenne pluriannuelle : 228 841 €

- Le Secrétariat et le Fonds commun de coopération de la Conférence du Rhin Supérieur

Le Département du Haut-Rhin participe au fonctionnement du Secrétariat Commun qui assure le suivi des travaux de la Conférence du Rhin Supérieur, instance chargée de débattre des questions liées au développement de cet espace trinational dans des domaines aussi divers que l'économie, l'aménagement du territoire, l'éducation ou les transports. Il cofinance également le Fonds de coopération destiné à soutenir des projets transfrontaliers qui serviront au positionnement du Rhin supérieur en tant que Région Métropolitaine modèle, sur la base d'une seule et même convention cadre couvrant la période 2013 à 2018.

Le budget total consacré à la reconduction du Secrétariat et du Fonds commun de coopération, pour la période 2013-2018 s'élève à 1 574 136 € dont 524 712 € respectivement pour la partie suisse, la partie allemande et la partie française. La contribution départementale pour l'exercice 2014 s'élève à 21 863 €.

- L'Infobest Vogelgrun/Breisach,

Le Département participe au fonctionnement de cette instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières pour les citoyens (convention 2014-2017), à hauteur de 26 500 € par an.

- L'association "Conseil Social et Economique de la Regio" (CSER).

Cette association qui a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future bénéficie d'un appui départemental de 26 000 € dont 24 700 € au titre de 2014 et un solde à verser au titre de 2013 de 1 268 €.

- Le Bureau Alsace/APA-Service (BAB).

Le Département est l'un des 9 cofinanceurs du Bureau Alsace de Bruxelles. Cette structure est la représentation unique des collectivités et chambres consulaires alsaciennes auprès des institutions européennes. Il a pour mission d'informer ses partenaires sur les institutions et les politiques européennes, de les conseiller et de les aider au montage de projets dans le cadre de programmes communautaires, d'organiser l'accueil de délégations, de représenter les intérêts de ses partenaires à Bruxelles et de former agents et élus aux thématiques européennes. Des priorités sont définies chaque année.

Le soutien au Bureau Alsace se fera dans le cadre d'une convention annuelle multipartite de transition, afin de permettre à l'association d'étudier la possibilité de concrétiser la proposition faite par la Région Alsace d'acquérir des locaux à Bruxelles et de les mettre gracieusement à disposition. Par ailleurs, le Bureau Alsace deviendra employeur direct de son personnel.

Pour l'année 2014, il est proposé de reconduire le montant accordé en 2013, à savoir 71 400 €.

- Fonds micro-projets ETB.

Ce fonds, similaire à celui mis en place avec le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, est porté par l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle et permet de faire bénéficier des projets citoyens transfrontaliers d'un cofinancement Interreg de 50 % auquel ils n'auraient en principe pas accès du fait de leur faible ampleur.

Sur la période 2012-2014, la participation départementale est de 18 000 € dont 4 860 € en 2014.

- Fonds microprojets Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald.

Ce fonds permet de faire bénéficier des projets citoyens transfrontaliers (d'un budget maximal de 80 000 €) d'un cofinancement Interreg de 50 % auquel ils n'auraient en principe pas accès du fait de leur trop faible ampleur. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, assisté par le Département du Haut-Rhin. Le territoire de ce fonds, intitulé « *Projets citoyens transfrontaliers / Grenzüberschreitende Bürgerprojekte* », recouvre le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald et le Haut-Rhin, mais également un espace de voisinage qui peut être soutenu sous certaines conditions.

Pour un budget global de 515 100 €, la participation du Conseil Général prend la forme d'un soutien de 15 250 € sur la période 2011-2014 (6 000 € en 2011, 6 000 € en 2012, puis le solde d'un montant de 3 250 € à la clôture du projet en 2014), versés au Landkreis afin de financer principalement les prestations administratives externes (audit...), auxquels s'ajoutent des moyens humains, avec 8 % d'un poste au SAT, soit une contribution nette de 1 600 € par an de frais de personnel (après déduction des 50 % remboursés par Interreg).

- Colportage des sciences transfrontalier

Suite à la réunion entre les élus de la République et Canton du Jura et du Conseil Général du Haut-Rhin, le 30 novembre 2011 à Colmar, une coopération dans le domaine des sciences a vu le jour entre la Nef des Sciences (Mulhouse) et nos voisins suisses. Celle-ci a notamment débouché sur le montage d'un dispositif de Colportage des Sciences transfrontalier, doté d'un budget global de 500 010 €, avec un cofinancement Interreg IV Rhin Supérieur de 152 372 €.

Cette démarche, portée par la Nef des Sciences avec l'appui technique du Conseil Général du Haut-Rhin, consiste à mettre deux « colporteurs » à disposition des écoles des deux territoires concernés, l'un dépendant de la Nef des Sciences, et l'autre employé par le Centre Nature Les Cerlatez (Suisse), qui travaillent ensemble à la création et à la valorisation de modules pédagogiques (maquettes, expériences, mini-expositions...), en les présentant dans différentes classes grâce à deux camionnettes aménagées à cet effet.

Ce projet bénéficie d'un soutien du Département à hauteur de 51 000 € pour la période 2013-2015 (25 500 € en 2013, puis 12 750 € par an en 2014 et 2015).

- Centre de documentation Fessenheim

Depuis début 2010, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Centre Hardt-Rhin Supérieur, présidé par M. Harald KRAUS, Maire de Eschbach (D) et Président du Gewerbepark Breisgau, a lancé une démarche avec différents partenaires locaux dans l'optique de créer une zone de loisirs de part et d'autre du nouveau pont entre Fessenheim et Hartheim, intitulé *Centre de documentation et de ressources transfrontalier*. Sur la définition du projet, les études sont encore en cours. Cette première phase est dotée d'un budget de 260 000 €, financé à 50 % par Interreg (FEDER) et à 50 % par le GLCT.

Ce dernier bénéficie d'un soutien de ses membres (Communauté de Communes Essor du Rhin et communes allemandes), et du Conseil Général à hauteur de 8 000 € (4 000 en 2013, 4 000 en 2014).

- EuroJob

Ce projet, porté par l'association ELTERN, qui regroupe des parents d'élèves de l'enseignement bilingue, vise à faciliter l'accès des jeunes à l'emploi transfrontalier par une méthode innovante, inspirée de celle des cabinets privés, consistant à identifier de jeunes Alsaciens en recherche d'emploi (en collaboration avec Pôle Emploi), à trouver des entreprises allemandes (notamment dans l'industrie) intéressées, et à accompagner les jeunes de manière personnalisée jusqu'à la promesse d'embauche.

Ce projet bénéficie d'un soutien du Département à hauteur de 8 000 € pour la période 2013-2014 (4 000 € en 2013, 4 000 € en 2014).

- Coordinateur RMT

Le premier projet INTERREG relatif au poste de coordinateur du pilier politique de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (RMT) s'est terminé officiellement le 31 décembre 2013. Actuellement, des négociations sont en cours entre partenaires pour déterminer si ce dernier sera reconduit pour la période 2014-2016. La création de ce poste a permis une meilleure diffusion de l'information entre acteurs transfrontaliers, la mise en place d'un site Internet recensant toutes les initiatives transfrontalières issues de la politique, de la science, de l'économie et de la société civile ainsi qu'un lobbying régulier auprès des instances nationales et européennes. Ces crédits témoignent de l'engagement du Département dans la dynamique RMT.

Pour 2014, il est proposé de financer le poste de coordinateur du pilier politique de la RMT à hauteur de 4 250 €.

- Eurodistrict Trinationale de Bâle

L'Eurodistrict Trinationale de Bâle (ETB) est chargé de la mise en œuvre de projets locaux transfrontaliers d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou de transports publics. Il s'est également doté depuis 2013 d'un groupe de travail "énergie" et d'un groupe de travail "société civile/bilinguisme".

La convention 2014-2016 prévoit un budget annuel de 325 000 €, dont 162 500 € pour la partie suisse, 81 250 € pour la partie allemande et 81 250 € pour la partie française.

Pour 2014, il est proposé de financer le fonctionnement de l'association à hauteur de 5 000 €.

- IBA 2020

IBA Basel est la version bâloise du concept allemand de « *Internationale Bauausstellung* » (exposition internationale d'architecture) déjà appliqué avec succès dans d'autres régions (Hambourg, Ruhr...). Ce projet doit permettre sur une décennie de développer des projets architecturaux, paysagers, économiques, sociaux, culturels, en renforçant le développement économique régional et en enrichissant le débat d'experts au niveau international. Pour la métropole bâloise, IBA a également pour objectif de rapprocher les trois parties nationales de l'agglomération bâloise par une utilisation renouvelée des zones frontalières. 43 projets sont actuellement suivis, et une première exposition intermédiaire a eu lieu en 2013.

Ce projet bénéficie d'un soutien du Département à hauteur de 120 000 € pour la période 2014-2016 (40 000 € en 2014, en 2015 et en 2016).

- D'autres projets Interreg V : 5 000 €

Il est proposé de prévoir des crédits à hauteur de 5 000 € pour soutenir de nouveaux projets Interreg V supplémentaires qui au regard de leur objet seraient les plus avancés et les plus pertinents pour le Département.

F712/2677 - Soutien aux organismes transfrontaliers : 6 000 €

La participation départementale à l'Infobest Palmrain s'élève à 51 242,60 € par an pour la période 2014-2016. Cette participation est directement affectée à la rémunération du chargé de mission français recruté par le Département. Le solde éventuel pour 2014, d'un montant estimé à 6 000 € sera versé à l'Infobest sur la base d'un état annuel des dépenses de personnel engagées.

F712/2677 - Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières : 15 000 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 15 000 € afin de soutenir des petits projets de coopération transfrontaliers locaux, notamment associatifs et communaux. En 2013, 5 projets ont pu bénéficier d'une participation départementale (montant moyen : 2 000 €), dans les domaines suivants : culture, jeunesse, sport et tourisme.

F712/2677 – Politiques Européennes : 15 000 €

Il vous est proposé d'inscrire la somme de 15 000 € au titre des politiques européennes pour soutenir l'information sur l'Europe et la participation à des projets européens :

- Participation au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) : 10 000 €

Le CIIE est une association qui a pour mission d'informer le grand public et le public averti sur les institutions et les politiques européennes par la mise à disposition de brochures, la mise en place d'expositions, la réalisation d'animations scolaires, l'organisation de conférences-débats et la création d'outils pédagogiques.

La subvention départementale de 10 000 € permet au CIIE de poursuivre et de renforcer ses activités dans le Haut-Rhin (animations dans les collèges et dans les territoires, actions de sensibilisation du grand public, soutien à l'organisation du Mois de l'Europe en mai 2014, projet spécifique sur les élections européennes à destination des jeunes, mise à disposition de matériel ressource...).

- Participation à des projets européens : 5 000 €

Il est proposé de prévoir 5 000 € de crédits pour pouvoir soutenir l'un ou l'autre projet européen qui ne rentrerait dans aucune ligne de financement thématique spécifique, mais qui au regard de son objet serait intéressant pour le Département.

F612/2676 – Mission Europe : 5 000 €

Le budget total de fonctionnement de la Mission Europe pour 2014 s'élève à 5 000 €.

Ces crédits témoignent de la volonté d'inscrire la réflexion européenne dans l'administration départementale.

Ce total correspond aux crédits prévus pour les frais liés à l'organisation de manifestations, pour le fonctionnement du réseau des référents Europe et pour des prestations externes diverses (traduction, expertise ponctuelle...).

F612/2676 – Cotisations à divers organismes transfrontaliers et européens dont le Département est membre : 6 800 €

- Cotisation à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) : 6 000 €.

Le Département du Haut-Rhin est membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) depuis 2006. Il s'agit d'une association fédérant de nombreuses structures françaises et limitrophes menant des opérations de coopération transfrontalière et leur apportant, entre autres, une expertise et une veille sur la plupart des projets transfrontaliers. Le Conseil Général est représenté au Bureau et au Conseil d'Administration de la MOT par le Président.

- Cotisation au Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein : 400 €.

Le Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein a pour objectifs de favoriser les échanges économiques, culturels et relationnels entre ses membres et de soutenir les projets transfrontaliers dans ces domaines.

- Cotisation au Conseil de la Regio TriRhena : 400 €.

Le Conseil de la Regio TriRhena est l'instance de coopération transfrontalière faîtière des trois associations Regio de Suisse, d'Allemagne et de France.

F612/2676 – Hébergement du site Internet "2 Rives, 3 Ponts" : 400 €

Le projet "2 Rives, 3 Ponts, Mille choses à découvrir" a permis, avec l'aide d'Interreg et sous maîtrise d'ouvrage départementale, la mise en place d'itinéraires cyclables transfrontaliers. Le site Internet, créé en 2007, présente les différents parcours identifiés et permet de les faire connaître à un très large public. Les frais liés à son hébergement doivent être acquittés tous les ans.

F612/2676 – Traduction et interprétariat : 12 000 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 12 000 € sur cette ligne budgétaire pour l'année 2014 pour couvrir les frais de traduction de documents et d'interprétariat dans le cadre de la coopération transfrontalière et européenne (allemand, anglais, polonais).

F612/2676 – Frais de colloques et de séminaires : 2 000 €

Pour les frais de colloques et de séminaires dans le domaine transfrontalier, il est proposé d'inscrire 2 000 €, notamment pour l'organisation de réunions de la Commission Agriculture et Environnement du Conseil Rhénan au Conseil Général.

F612/2676 – Etudes et Recherches – Projet pour le Haut-Rhin : 16 822 €

Le Département du Haut-Rhin a entrepris une vaste démarche prospective visant à réfléchir au devenir économique des zones frontalières. L'étude lancée en 2013 a permis de définir un certain nombre de mesures qui permettront à notre département de contrecarrer l'évolution économique actuelle.

Un séminaire sera organisé courant 2014 pour lancer la mise en œuvre concrète d'un certain nombre d'entre elles.

II. PROGRAMME F014 – "COOPÉRATION INTERNATIONALE"

	AP 2014	CP BP 2014		Total CP BP 2014
		I	F	
Programme F014	70 000 €	70 000 €	61 100 €	131 100 €

F214/2682 et F714/2687 - Poursuite des partenariats existants et soutien aux associations locales : 120 000 €

a. Investissement :

- AP nouvelle 2014 : inscription de 70 000 € en autorisation de programme et de 31 000 € en crédits de paiement.
- AP anciennes : inscription de 39 000 € en crédits de paiement.

b. Fonctionnement :

- Inscription de 50 000 € en crédits de paiement.

Dans le cadre de ce programme, il s'agit de poursuivre la politique de coopération décentralisée et l'appui aux associations locales menant un projet dans le périmètre administratif des collectivités étrangères avec lesquelles le Département a signé une convention de partenariat. Les axes de travail proposés sont les suivants :

1. Partenariat avec le Powiat de Wroclaw en Pologne

Depuis 2001, le Département est partenaire du Powiat de Wroclaw (Pologne). En 2014, il est notamment prévu l'accueil d'une délégation du Powiat pour le Comité Mixte et des échanges autour de l'agriculture.

2. Partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali.

Depuis 2006, le Conseil Général conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au Mali basé sur le développement agricole, l'hydraulique rurale, le soutien aux structures d'enseignement, en particulier les collèges, ainsi que sur le renforcement des compétences du Conseil du Cercle de Yanfolila.

Cette coopération est menée avec l'appui de l'Institut Régional de Coopération Développement – Alsace (IRCOD) et l'Association "Agriculteurs Français et Développement International" (AFDI68).

En 2013, malgré la situation d'instabilité au Mali, le Cercle de Yanfolila a bénéficié d'un appui à la mise en œuvre de son plan de développement. Diverses actions ont été réalisées (formation dans le domaine agricole et prise en charge d'un salarié local pour le suivi du partenariat).

En 2014, il s'agit non seulement d'achever la construction de la 2^{ème} retenue d'eau à Koflatié mais également de réaliser de nouvelles actions pour une année supplémentaire.

3. Partenariat avec la Région d'Omusati en Namibie et le Territoire historique de Gipuzkoa – San Sebastian en Espagne

En 2009, le Département a signé un accord de coopération tripartite avec la Région d'Omusati en Namibie et le Territoire historique de Gipuzkoa – San Sebastian en Espagne. Des projets de développement sont à l'étude, entre autres la mise en place de chambres froides pour la conservation d'aliments afin d'augmenter l'autonomie alimentaire de la Région d'Omusati.

4. Soutien aux associations locales

Il est proposé de poursuivre le soutien départemental à des initiatives locales sur la base des critères d'éligibilité des projets d'aide au développement et ceux relatifs à l'intégration des nouveaux membres de l'Union européenne, approuvés par l'Assemblée en juin 2010.

F614/2686 - Frais partenariats internationaux : 10 000 €

Des crédits d'un montant de 10 000 € sont prévus pour les missions organisées dans le cadre des partenariats énoncés ci-dessus (hébergement, restauration, cadeaux, transport dans le département...).

F614/2686 – Cotisation à l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) : 100 €

L'IRCOD met ses compétences à la disposition du Département pour toute question relative à la coopération décentralisée et l'accompagne dans la conduite de son partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali.

F614/2686 – Cotisation à l'association "Institut Confucius d'Alsace" : 1 000 €

Les Instituts Confucius, à l'image des *Alliances Françaises*, permettent de promouvoir la culture chinoise dans le monde, en proposant notamment des cours de chinois (mandarin). L'Institut Confucius d'Alsace a ouvert ses portes à la rentrée 2009 à Strasbourg, sous l'égide de la Région Alsace. Le Département du Haut-Rhin est membre fondateur de l'association assurant la gestion de la structure, et verse à ce titre à l'association une cotisation de 1 000 € par an.

L'Institut propose à Mulhouse des cours hebdomadaires pour actifs et étudiants, sur la base d'une convention signée en septembre 2010 avec l'Université de Haute-Alsace.

III. PROGRAMME F015 – "Prospectives, Aménagement"

	AE 2014	AP 2014	CP - BP 2014		TOTAL CP BP 2014
			I	F	
Programme F015	11 148,96€	0 €	30 000 €	35 683,38 €	65 683,38 €

F615/2696 – Cotisation à l'Association "Eurodistrict Trinational de Bâle" (ETB) : 200 €

La cotisation à l'association ETB s'élèvera à 200 € en 2014.

F815/2698 et F115/2691 – "Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur" : 65 483,38 €

- **Fonctionnement : 35 483,38 €**

La nouvelle répartition des crédits entre les frais de personnel et les frais de communication du projet INTERREG B28 intitulé "X-Border SIGRS, l'information géographique au service d'une RMT innovante et proche des citoyens", couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014, nécessite l'augmentation de l'autorisation d'engagement 2011 sur le programme F015 à hauteur de 11 148,96 € et l'inscription de crédits de paiement d'un montant de 35 483,38 € pour l'exercice 2014.

Ce montant ne peut être revu à la baisse en raison du partenariat multipartite, qui nous lie aux autres partenaires dans le cadre de la convention Interreg IV Rhin Supérieur.

Le projet devra faire l'objet d'une prolongation par une nouvelle convention allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014.

- **Investissement : 30 000,00 €**

Il s'agit d'inscrire des crédits de paiement d'un montant de 30 000 € pour la poursuite du projet SIGRS 2011/2014, dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage jusqu'en juin 2014.

Là également, les dépenses sont couvertes en grande partie par les participations des autres partenaires, dont l'Union Européenne, inscrites en recettes d'investissement, auxquelles vient s'ajouter la quote-part départementale.

RECETTES : 79 008,49 €

Tableau récapitulatif

	AE 2014	AP 2014	CP - BP 2014		TOTAL CP BP 2014
			I	F	
Programme F015	0 €	0 €	13 000 €	66 008,49 €	79 008,49 €
	0 €				

➤ **FONCTIONNEMENT : 66 008,49 €**

- **F015 – PROSPECTIVES, AMENAGEMENT : 66 008,49 €**

Dans le cadre de la poursuite du projet SIGRS 2011/2014 jusqu'en juin 2014, il y a lieu d'inscrire des recettes pour un montant de 66 008,49 € pour l'exercice 2014.

➤ **INVESTISSEMENT : 13 000 €**

- **F015 – PROSPECTIVES, AMENAGEMENT : 13 000 €**

La continuation du projet SIGRS 2011/2014 nécessite également l'inscription de recettes à hauteur de 13 000 € pour l'exercice 2014.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

☞ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2014 pour la politique F01 "Aménagement du Territoire" :

- En dépenses de fonctionnement : des autorisations d'engagement à hauteur de 347 148,96 € et des crédits de paiement à hauteur de 404 646,38 €.
- En dépenses d'investissement : une autorisation de programme de 70 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 100 000 €.
- En recettes de fonctionnement : des crédits de paiement à hauteur de 66 008,49 €.
- En recettes d'investissement : des crédits de paiement à hauteur de 13 000 €.

Soit :

- **Programme F012 "Coopération transfrontalière et européenne"**

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 336 000 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 307 863 €.

- **Programme F014 "Coopération internationale"**

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 61 100 €.

En investissement :

- une autorisation de programme de 70 000 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 70 000 €.

- **Programme F015 "Prospectives, Aménagement"**

Dépenses :

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 11 148,96 €
- des crédits de paiement à hauteur de 35 683,38 €.

En investissement :

- des crédits de paiement à hauteur de 30 000 €.

Recettes :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 66 008,49 €.

En investissement :

- des crédits de paiement à hauteur de 13 000 €.

✚ de donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes susmentionnés pour :

- l'affectation précise des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement votés,
- le suivi individuel des projets et l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER